

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 25 février (25/02/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite les 19 et 20 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseiller Municipal.**

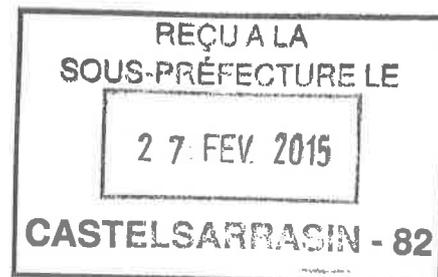
ETAIENT ABSENTS :

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL, M. Mathieu RICHARD, **Conseillers Municipaux.**

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT



Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la démission de Monsieur Daniel BOTTA de ses fonctions conjointes de conseiller et d'adjoint municipal,

Il a été procédé à l'élection d'un nouveau 2ème adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

30

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ou bulletins blancs

10

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

20

Majorité absolue

11

Ont obtenu :

Mme Christine HEMERY : 20 voix

Mme Christine HEMERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour copie conforme

Moissac le 26 février 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :